

## CALENDRIER DU LYCEE NOTRE-DAME DE BURY 2023 2024

### LA RENTRÉE EST FIXÉE AU

**Lundi 4 Septembre 2023 (pas de demi-pension)**

Pour les élèves de SECONDES	14 h 00 à 17 h 00
Pour les élèves de PREMIERES	10 h 30 à 16 h 00
Pour les élèves de TERMINALES	8 h 30 à 10 h 30

L'emploi du temps du lycée débutera le **Mardi 5 Septembre 2023 à 8h30** (demi-pension assurée).

### HORAIRES

Les horaires de chacun sont fixés par l'emploi du temps.

L'accès à l'établissement et la sortie se font par l'un des deux portails.

Les élèves doivent être munis de leur carnet de liaison pour entrer et sortir de l'établissement.

### DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

TOUSSAINT	Vendredi 20 Octobre 2023 <u>après les cours</u> au Lundi 6 Novembre 2023 au matin ;
NOËL :	Vendredi 22 Décembre 2023 à <u>12h30</u> au Lundi 8 Janvier 2024 au matin ;
HIVER :	Vendredi 9 Février 2024 <u>après les cours</u> au Lundi 26 Février 2024 au matin ;
PRINTEMPS :	Vendredi 5 Avril 2024 <u>après les cours</u> au Lundi 22 Avril 2024 au matin ;
ASCENSION :	Mardi 7 Mai 2024 <u>après les cours</u> au Lundi 13 Mai 2024 au matin.

#### L'établissement sera fermé le :

- **Lundi de Pâques :** Lundi 1 avril 2024
- **Fête du travail :** Mercredi 1 mai 2024
- **Lundi de Pentecôte :** Lundi 20 mai 2024.

Début des vacances d'été : La fin de l'année scolaire est fixée au **vendredi 5 Juillet 2024 après les cours**.

Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du baccalauréat et vous sera communiquée dès que possible.

**⚠** Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer **RIGOREUSEMENT** aux dates prévues pour le début et la fin des vacances. En cas de non-respect réitéré de ces dates, le **contrat de scolarisation** passé avec l'établissement et renouvelable annuellement au cours des années lycée pourrait être remis en cause.

### DES RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- **Une réunion de parents par niveau** est organisée en début d'année :
- ✓ **Secondes :** Jeudi 14 Septembre 2023 à 19 h 00 en salle de spectacle
- ✓ **Secondes :** Réunion orientation Jeudi 18 Janvier 2024 à 19 h 00 en salle de spectacle
- ✓ **Premières :** Vendredi 15 Septembre 2023 à 19 h 00 en salle de spectacle
- ✓ **Premières :** Réunion orientation Mardi 30 Janvier 2024 à 19 h 00 en salle de spectacle
- ✓ **Terminales :** Mardi 12 Septembre 2023 à 19 h 00 en salle de spectacle
- ✓ **Terminales :** Réunion Parcoursup - Vendredi 12 Janvier 2024 à 19 h 00 en salle de spectacle

• Une réunion parents-professeurs individuelle

- ✓ **Secondes :** **Mardi 12 Décembre 2023 à partir de 16 h 00** au lycée
- ✓ **Premières :** **Lundi 18 Décembre 2023 à partir de 16 h 00** au lycée
- ✓ **Terminales :** Réunion parents/PP semaine du 26 Février 2024 au lycée (sur rdv individuel)

## À QUI S'ADRESSER ?

### CONCERNANT LA SCOLARITÉ

#### À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne, les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison ou par mail.

#### AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison ou par mail.

#### À L'UN DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- Niveau seconde : Mme Laure PEILLON [lpeillon@bury-rosaire.fr](mailto:lpeillon@bury-rosaire.fr)
- Niveau première : Mme Laura KRIEF [lkrief@bury-rosaire.fr](mailto:lkrief@bury-rosaire.fr)
- Niveau terminale : Mr Damien CHERIER [dcherier@bury-rosaire.fr](mailto:dcherier@bury-rosaire.fr)

Pour ce qui concerne le suivi de la scolarité dès lors que celle-ci pose quelques soucis, l'orientation, les propositions du conseil de classe. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison ou par mail.

### CONCERNANT LA VIE SCOLAIRE

#### AUX RESPONSABLES DE VIE SCOLAIRE

Seconde : Mme MOSTADI [nmostadi@bury-rosaire.fr](mailto:nmostadi@bury-rosaire.fr) & Mr QUENTIN [xquentin@bury-rosaire.fr](mailto:xquentin@bury-rosaire.fr)  
Première : Mme ESCURAT [cescurat@bury-rosaire.fr](mailto:cescurat@bury-rosaire.fr) & Mme SLUSARCZYK [mklusarczyk@bury-rosaire.fr](mailto:mklusarczyk@bury-rosaire.fr)  
Terminale : Mme CATHELAIN [pcathelain@bury-rosaire.fr](mailto:pcathelain@bury-rosaire.fr) & Mr QUENTIN [xquentin@bury-rosaire.fr](mailto:xquentin@bury-rosaire.fr)

Pour tout ce qui relève de la « vie scolaire », c'est-à-dire le vécu de votre enfant en dehors des heures où il est pris en charge par un professeur, tout ce qui relève du comportement général, de la vie de groupe et du suivi des absences et retards.



Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de le faire au plus tard le matin même du jour de l'absence, à partir de 7h45 :

- Par téléphone à l'accueil : 01 34 27 38 00
- Par message, via l'application Ecole Directe, au Responsable de Vie scolaire du niveau.

## À QUI S'ADRESSER ?

### DE MANIÈRE GÉNÉRALE

#### À LA DIRECTION DU LYCEE :

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'ensemble scolaire, les rendez-vous sont à prendre avec Mme Magalie PAUGAM, par mail : [mpaugam@bury-rosaire.fr](mailto:mpaugam@bury-rosaire.fr) ou via son assistante, Mme Sandrine DUPEYROUX [sdupeyroux@bury-rosaire.fr](mailto:sdupeyroux@bury-rosaire.fr).

### AU SERVICE COMPTABILITÉ

Mme Régine GALLO [rgallo@bury-rosaire.fr](mailto:rgallo@bury-rosaire.fr) pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

### AU SECRÉTARIAT DU LYCEE :

Mme Sandrine DUPEYROUX [sdupeyroux@bury-rosaire.fr](mailto:sdupeyroux@bury-rosaire.fr) pour le suivi administratif de votre enfant, pour les demandes de renseignements et les formalités, telles que certificats de sortie, bourses, etc.

### L'ACCUEIL DE BURY EST OUVERT :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 h 00 à 18 h 00  
Mercredi de 8 h 00 à 17 h 00

#### Toute correspondance sera adressée à

LYCEE Notre Dame de BURY  
1 avenue Georges Pompidou  
95580 MARGENCY  
01 34 27 38 00  
[lycee@bury-rosaire.fr](mailto:lycee@bury-rosaire.fr)

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison : parents et élèves doivent en prendre connaissance et signer ce carnet de liaison. *Tout élève inscrit au lycée Notre Dame de Bury s'engage à respecter intégralement ce règlement.*

### DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un **courrier** adressé à la Directrice adjointe, Madame Magalie PAUGAM. Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.

### CARNET DE LIAISON

Les élèves du lycée sont munis dès la rentrée d'un carnet de liaison destiné à enregistrer les retards, les absences, les autorisations de sortie et des pages permettant une correspondance courte et **non confidentielle** entre l'établissement (direction, professeurs, éducateurs) et la famille.

**Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas utiliser ces pages pour des sujets délicats ou lorsque vous êtes en désaccord avec des décisions prises dans l'établissement. Pour des questions éducatives évidentes, votre enfant doit rester en dehors du nécessaire dialogue alors à entamer.**

Il comporte également des feuilles de suivi du travail et du comportement que nous vous demandons de consulter régulièrement.

En cas de perte ou de détérioration de ce carnet, l'élève devra en racheter un nouveau au prix de 5€.

### ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Vous recevrez des bulletins trimestriels via École Directe.

Ceux-ci sont à télécharger et à conserver précieusement, il ne sera pas délivré de duplicata.

### BADGES

Chaque élève reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, il permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI. Il ne doit donc en aucun cas être raturé ou surchargé d'écritures ou de dessins sous peine de devoir être racheté.

Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge ; le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

**En cas de perte ou de détérioration de ce badge**, il doit être renouvelé contre paiement de 10 € par carte bancaire en ligne à partir de l'espace Famille École Directe.

Le Responsable de Vie scolaire remettra son nouveau badge à l'élève.

**En cas d'oubli**, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'élève pourra être pénalisé.

### LES MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants se serviront à la fois des manuels scolaires, de manuels numériques, et de séquences numériques qu'ils auront construites pour dispenser leurs cours.

Les manuels scolaires seront distribués à la rentrée en échange d'un chèque de caution, qui sera débité en cas de perte ou de détérioration.

Nous vous invitons à **inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin et à les couvrir d'une couverture plastique non-collante, dès le début de l'année.**

### CHÈQUE DE CAUTION

**Le bon état des livres scolaires est garanti par un chèque de caution de 200 euros à apporter le jour de la rentrée, à l'ordre de l'ASMBR.**

Il sera précisé au dos du chèque le nom et la classe de l'élève.

### CALCULATRICE

Les professeurs de Mathématiques du lycée imposent l'achat d'une calculatrice graphique dès l'entrée en seconde.

Le modèle sera précisé à la rentrée et une proposition d'achat groupé sera proposée aux familles pour en réduire le coût.

### TENUE DE SPORT

Les élèves rangeront leurs affaires de sport dans un sac destiné exclusivement à cet effet.

**Chaque pièce de leur tenue sera marquée à leur nom.**

Pour des raisons d'hygiène, **cette tenue est strictement réservée aux activités de sport.**

Les élèves changeront de vêtements après le sport.

Nous rappelons que pour des questions de sécurité, **les déodorants en aérosol sont interdits.**

**Pendant la journée les élèves seront habillés en « tenue de ville » correcte.**

### OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. Ayant des capacités de stockage limitées, à chaque fin de période, nous alimentons les vestiaires du Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Merci de votre vigilance à suivre de près les affaires de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif ou à l'accueil.

### ASSOCIATION SPORTIVE

- Les informations seront communiquées à la rentrée.

### CENTRE DE DOCUMENTATION & D'INFORMATION (C.D.I.)

Animé par Mme Cécile COMBETTES [ccombettes@bury-rosaire.fr](mailto:ccombettes@bury-rosaire.fr) et Mme Virginie BREYTON [vbreyton@bury-rosaire.fr](mailto:vbreyton@bury-rosaire.fr), enseignantes documentalistes, ce centre est à la disposition des élèves qui peuvent y faire des recherches, y emprunter certains documents et participer aux différentes activités proposées.

### STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU ASSOCIATIF 2<sup>DE</sup>

**Du 3 au 14 Juin 2024.** Nous recommandons aux élèves de se mettre en recherche de stage (1 ou 2 semaines) dès maintenant. La convention de stage sera disponible dès la rentrée. Il vous faudra l'éditer en 3 exemplaires afin de la faire compléter par l'employeur et par le Lycée. Ce stage donnera lieu à un oral (fin Juin 2024)

**INFIRMERIE** : Mme Mylène LEROUX [mleroux@bury-rosaire.fr](mailto:mleroux@bury-rosaire.fr)

Jours d'ouverture pour les élèves : lundi – mardi – jeudi – vendredi, à partir de 10h



**En aucun cas un élève malade n'est autorisé à appeler sa famille lui-même.**

Nous rappelons que l'infirmerie scolaire a pour vocation de faire de la prévention, de suivre les élèves ayant des traitements médicaux et de traiter les urgences du jour (accidents, malaises...). Elle n'est en aucun cas un dispensaire assurant les soins qui doivent être pris en charge par les familles (maux du week-end, blessures pas ou mal soignées...). Si votre enfant présente des symptômes de maladie le matin au réveil (maux de gorge, maux de tête, toux, maux de ventre), la température devra être prise. Si celle-ci s'avère supérieure à 37,8°, votre enfant ne devra pas se présenter dans l'établissement. Au cas où vous ne seriez pas vous-même disponible, vous devrez prévoir dès à présent une personne majeure, étant proche de l'établissement en cas de maux se déclarant dans la journée ou accident nécessitant un retour au domicile. Pour rappel, votre enfant ne pourra en aucun cas rentrer chez lui seul même si vous habitez près de l'établissement. **Si vous souhaitez rencontrer l'infirmière, vous pourrez prendre rendez-vous le mercredi matin en envoyant un mail à [mleroux@bury-rosaire.fr](mailto:mleroux@bury-rosaire.fr).**

### ASH

Pour tout aménagement de scolarité - PAP - PPS - aménagement aux épreuves du baccalauréat - merci de prendre contact avec Mme Delphine PAREJA [dpareja@bury-rosaire.fr](mailto:dpareja@bury-rosaire.fr) qui accompagnera au mieux vos enfants tout au long de l'année et vous-même parents dans la gestion administrative du dossier.

### A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de coéducation entre les familles et l'école. Venez nombreux à l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu début octobre (date à venir) à 20 h 00 à Bury.

### LES ENTRÉES ET SORTIES

Jusqu'à nouvel ordre le plan VIGIPIRATE alerte attentat est toujours activé.

Celui-ci nous impose la limitation des accès ainsi que le contrôle de toute personne entrant dans l'établissement.

Nous vous remercions de votre collaboration en vous présentant à l'accueil avant toute circulation au sein de l'établissement.

### SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense dans l'avenue Georges Pompidou, les élèves sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie.

Vous diminuerez les risques d'accident pour votre enfant en lui demandant :

- ◆ De rentrer dans l'établissement dès son arrivée le matin. Les stationnements sur les trottoirs ou devant le portail motorisé d'accès aux professeurs sont sources de danger aux heures de grande circulation. Il est strictement interdit aux élèves de ressortir de l'établissement après être entrés le matin et en dehors des horaires prévus.
- ◆ De rentrer dans l'établissement en descendant de sa trottinette, de son vélo ou de son cyclomoteur, tout en rappelant l'importance du port du casque de bout en bout du trajet.
- ◆ De veiller, à la sortie des cours, à éviter toute bousculade.

En outre, les règles de sécurité routière sont à respecter comme :

- ◆ Toujours traverser sur les passages piétonniers après avoir regardé à gauche et à droite.
- ◆ Ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs.

Bien se rappeler que le moyen de transport est de la responsabilité des familles et que ce choix pourra être remis en cause si l'élève ne respecte pas les consignes de sécurité.

Nous vous demandons instamment de ne pas stationner sur la chaussée, de ne pas déposer vos enfants devant le portail du collège et de ne pas y faire demi-tour.

Pour des questions de sécurité, il est interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement à pied par le portail des véhicules automobiles ; de même cet accès n'est pas autorisé aux parents qui accompagnent leurs enfants.

Des garages, non couverts et non gardés (établissement non responsable en cas de détérioration ou de vol), placés près des deux portails d'entrée, sont à la disposition des élèves pour les deux roues.

Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire 2023-2024

Mme Magalie PAUGAM  
Directrice Adjointe du lycée

Mme Céline COLOMBO-DAQUIN  
Chef d'Établissement Coordinateur